

SEANCE DU 05-12-2014

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le cinq décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bellecombe en Bauges, régulièrement convoqué le vingt neuf novembre deux mil quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc BERTHALAY, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs : BERTHALAY Jean-Luc, BOGEY Catherine, Eric DELHOMMEAU, DUSSOLLIER François, BLANC Stéphane, LEJEAU Bruno, LEVEQUE Véronique, Michel NICOUD, PETIT-ROULET Lauriane, Nicolas COMMUNAL, SION Christian, PRICAZ Raymond et VADEZ Anne-Sophie.

Etaient excusés : Mme Evelyne NIVEAUX qui a donné pouvoir à Mme Catherine BOGEY, M. Cyrille CAUSSE qui a donné pouvoir à M. Bruno LEJEAU,

Mme Véronique LEVEQUE a été nommée secrétaire de séance.

1. **Dans le cadre du fonctionnement de l'Association Foncière Pastorale du Col de Bornette et du Golet, présentation du pastoralisme dans le Massif des Bauges, par Mme Cyrielle LEROY du PNR du Massif des Bauges et M. Sébastien MAILLAND -ROSSET de la Société d'Economie Alpestre.**

Mme Cyrielle LEROY présente l'agriculture et le pastoralisme sur le massif des Bauges.

M. Sébastien MAILLAND ROSSET présente les principes et le fonctionnement d'une association foncière pastorale.

2. **Recrutement d'un adjoint administratif de compétence comptable à temps non complet pour accroissement temporaire d'activités.**

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément aux dispositions de l'article 3.1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée

Compte tenu de la charge de travail, il convient de renforcer les effectifs du service du service administratif, pour accroissement temporaire d'activité.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif 2ème classe à temps non complet de 17 heures trente minutes, en contrat à durée déterminé pour la comptabilité dans l'exercice 2015.

Ce contrat relevant de la catégorie C dans les conditions fixées.

Le traitement sera calculé par référence par référence à l'indice brut 340.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

3. Finances : Décision modificative.

DECISION MODIFICATIVE N° 1-2014

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code des Communes ;
- Vu le Budget Primitif adopté par délibération du Conseil Municipal
- Vu le Budget Supplémentaire adopté par délibération du Conseil Municipal
- Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires ;
- Vu l'avis favorable du Conseil Municipal en date du 05/12/2014 ;

après en avoir délibéré,

APPROUVE ainsi qu'il suit la décision modificative N°1 portant sur divers virements de crédits comme décrits ci-après

Vu le projet de décision modificative présenté par M. Le Maire dont les grandes orientations se résument ainsi :

Section	Imputation	D/R	MONTANT	MONTANT	MONTANT
			AVANT	DM	APRES
Fnt	022. D- RF	D	5 416,00 €	-5 000,00 €	416,00 €
Fnt	023. D-OSF	D	210 000,00 €	-35 000,00 €	175 000,00 €
Fnt	61522. D- RF	D	15 000,00 €	10 000,00 €	25 000,00 €
Fnt	61523. D- RF	D	20 000,00 €	40 000,00 €	60 000,00 €
Fnt	6284. D- RF	D	1 400,00 €	4 000,00 €	5 400,00 €
Fnt	6531. D- RF	D	20 000,00 €	2 000,00 €	22 000,00 €
Fnt	66111. D- RF	D	11 100,00 €	4 850,00 €	15 950,00 €
Fnt	7022. R- RF	R	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Fnt	70388. R- RF	R	100 000,00 €	17 550,00 €	117 550,00 €
Fnt	73925. D- RF	D	1 000,00 €	700,00 €	1 700,00 €
Inv	020. D- RF	D	6 685,00 €	-6 000,00 €	685,00 €
Inv	021. R-OSF	R	210 000,00 €	-35 000,00 €	175 000,00 €
Inv	2312.90 D- RE	D	0,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €
Inv	2315.65 D- RE	D	70 000,00 €	-35 000,00 €	35 000,00 €
Inv	2315.80 D- RE	D	126 000,00 €	59 000,00 €	185 000,00 €
Inv	2315.89 D- RE	D	270 000,00 €	-77 000,00 €	193 000,00 €

4. Question diverses

ONF :

M. le Maire donne connaissance des propositions faites par l'ONF pour les prochaines ventes de coupe de bois

Communauté de Communes du Cœur des Bauges

M. le Maire fait le point sur les différents sujets abordés lors des réunions de la Communauté de Communes et informe le conseil municipal que le prochain conseil communautaire aura lieu le 8 janvier 2015

Parc Naturel Régional du Massif des Bauges

Le Conseil Municipal est informés des différentes activités piloté par le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges et rappelle que les commissions sont ouvertes à tous.

Distribution des colis de fin d'année

Le conseil municipal organise la distribution des colis de fin d'année auprès des personnes de plus de 75 ans

Cérémonie des Vœux

Le conseil municipal est informé de la cérémonie des vœux de la mairie de Bellecombe en Bauges aura lieu le 10 janvier 2015 à 16 h 00.

5. Approbation du compte rendu précédent :

Le compte rendu du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Signature des membres présents

BERTHALAY Jean-Luc

BOGEY Catherine

Eric DELHOMMEAU

DUSSOLLIER François

BLANC Stéphane

LEJEAU Bruno

Michel NICOUD

PETIT-ROULET Lauriane

Nicolas COMMUNAL

LEVEQUE Véronique SION Christian

PRICAZ Raymond

VADEZ Anne-Sophie